

Compte rendu de la participation du COS coton
au séminaire en Tanzanie ayant pour thème :

COTTON IN AFRICA
TRENDS, INCENTIVES AND INSTITUTIONS:
WHAT WORKS, WHAT DOESN'T, AND WHY?

Arusha, 6-8 septembre 2007
Ngurdoto Mountain Lodge

Présence du COS coton :

Ambassadeur Euloge HINVI, Président du COS Coton

Viwanou GNASSOUNOU., Secrétariat ACP

Gaudens Bruno DAGNON, représentant des Producteurs auprès du COS Coton

Fabio BERTI, Consultant en appui au fonctionnement du COS Coton

Table des matières

Introduction	3
I. Pertinence du contenu des thèmes présentés avec les thématiques du Plan d’Action du Partenariat UE-Afrique sur le coton	3
1.1. Stratégies nationales et régionales	3
1.2. Politiques et Institutions	4
1.3. Innovation technologique	4
1.4. Gestion du risque et finance	4
II. Principaux enseignements	5
2.1. Place du coton africain dans le monde	5
2.2. Partenariat UE-Afrique sur le coton	6
2.3. Fédération africaine du coton et de l’industrie textile (ACTIF)	7
2.4. Aperçu de filières cotonnières Est africaines et de leur réformes	8
2.4.1. Tanzanie	8
2.4.2. Kenya	10
2.4.3. Mozambique	12
2.5. Stratégies nationales et régionales	13
2.6. Politiques et institutions	14
2.6.1. Analyse comparative des réformes dans le domaine du coton : résultats préliminaires	14
2.6.2. Réformes cotonnières en Afrique de l’Ouest : point de vue des égreneurs et des négociants	16
2.6.3. Impacts et pertinence des réformes du point de vue des Producteurs	17
2.6.4. Réformes de la filière coton en Tanzanie	18
2.6.5. Réformes de la filière coton au Kenya : perspectives des égreneurs et du secteur privé	18
2.7. Innovation technologique	19
2.7.1. Qualité du coton et impact sur les prix	19
2.7.2. Développement récents de la qualité du coton	19
2.7.3. Coton « made in Africa » (CMIA), exemple du Burkina Faso	20
2.7.4. Coton équitable : opportunités et contraintes	21
2.7.5. Expérience de coton biologique en Afrique de l’Ouest	22
2.7.6. Le projet de coton biologique à Meatua (Tanzanie)	23
2.7.7. Approche du programme « rendement / Coton Made in Africa (CmiA) » pour l’amélioration des rendements des petits producteurs de coton en Zambie	23
2.8. Gestion du risque et finance	23
2.8.1. Présentation générale de la gestion du risque prix	23
2.8.2. La gestion du risque prix en Tanzanie : expérience de la CRDB banque.	24
2.8.3. La gestion articulée du risque prix coton , Afrique de l’Ouest : fonds de lissage du Burkina Faso.	24
III. Conclusions et perspectives	27

Introduction

Le compte rendu du séminaire d'Arusha est présenté de la manière suivante : le premier chapitre évoque les différentes interventions des conférenciers en les positionnant par rapport aux thématiques du Partenariat UE-Afrique sur le coton. Ensuite, dans le second chapitre, chacune des présentations est résumée d'après les enseignements principaux qu'elle nous apporte, en gardant leur lien par rapport aux thématiques du Partenariat. Enfin, le troisième chapitre résume les principales conclusions du séminaire et les perspectives qui se dégagent.

Notons que toutes les présentations complètes évoquées, de même que les discours (introduction, clôture), conclusions et liste des participants avec leurs coordonnées (Nom, titre, institution, contacts) ont été remis à chacun des participants sur support CD.

I/ Pertinence du contenu des thèmes présentés avec les thématiques du Plan d'Action du Partenariat UE-Afrique sur le coton

Après les discours de bienvenue prononcés par des responsables tanzaniens du Cotton Board (J. C.B. Kabissa, F. Limbu) et de la Délégation de l'Union européenne (J. Hesse), une présentation succincte de la filière coton de Tanzanie par les Autorités tanzaniennes a été faite (C. Chizza, Ministère de l'agriculture). Ensuite, la place du coton africain dans le monde a été soulignée (ICAC & G. Estur). Une présentation de la Fédération africaine du coton et de l'industrie textile (ACTIF), dont la zone d'action couvre l'Afrique de l'Est et du Sud, a également été faite.

La mise en perspective du Partenariat UE-Afrique sur le coton a fait l'objet de trois interventions complémentaires : la première a porté sur les rappels du contexte et des progrès réalisés dans le domaine du Partenariat (W. Olthof, DG DEV), la seconde sur les défis et perspectives du Partenariat (E. Hinvi, COS Coton) et la troisième sur l'approche régionale dans le Partenariat (A. Pouilles-Duplaix, MAE/DGCID).

Nous avons également pu avoir des aperçus sur des filières coton d'Afrique de l'Est à travers trois présentations :

- Le coton en Tanzanie : tendances, performances et perspectives (J. C.B. Kabissa, Cotton Board).
- Aperçu de l'industrie cotonnière au Kenya (D N. M. Ochwada, Kenya Cotton Growers' Association)
- La filière coton du Mozambique: tendances, perspectives et opportunités.

Les autres interventions peuvent se regrouper selon les thématiques du Partenariat

1.1 Stratégies nationales et régionales

- Exemple d'élaboration d'une stratégie nationale : la filière coton du Burkina Faso (F. Berti)

1.2. Politiques et Institutions

- Analyse comparative des réformes dans les filières coton en Afrique subsaharienne : résultats préliminaires (C. Poulton, SOAS, University of London)
- Réformes cotonnières en Afrique de l’Ouest : point de vue des égreneurs et des négociants (A. Gupta)
- Impacts et pertinence des réformes du point de vue des Producteurs (G. B. Dagnon, représentant des Producteurs auprès du COS Coton)
- Réformes de la filière coton en Tanzanie (R. Kisenha, Tanzania Cotton Association)
- Réformes de la filière coton en Tanzanie du point de vue des producteurs (L. Nduta, Tanzania Cotton Growers Association)
- Fonctionnement du marché des intrants et de l’achat/commercialisation du coton en Tanzanie (T.W. Fille, Regulatory Services).
- Les réformes de la filière coton au Kenya : un haut potentiel de croissance – Perspectives des égreneurs et du secteur privé (F. Kong’ong’o, ACTIF)

1.3 Innovation techniques, environnement et qualité

- Qualité du coton et impact sur les prix (G. Estur)
- Développements récents dans l’évaluation de la qualité du coton (A. Drieling ; Bremen Fibre Institute, Germany)
- Déficit du coton « Made In Africa » au Burkina Faso (A. Yameogo, Fasocoton)
- Coton équitable : opportunités et contraintes (A. Assanvo, Coton FLO International)
- Expérience de coton biologique en Afrique de l’Ouest (J. Soth, Helvetas)
- Le projet de coton biologique à Meatua (Tanzanie) (N. Pattni, projet BioRe de Tanzanie)
- Approche du programme rendement / coton made in Africa (Yield ./ CmiA) pour l’amélioration des rendements des petites producteurs de coton en Zambie. (B. M. Sekamate, Dunavant Zambia)

1.4 Gestion du risque et finance

- Présentation générale de la gestion du risque prix (R. Parizat, CRMG, World Bank)
- Gestion du risque prix en Tanzanie : l’expérience de la CRDB banque (A. Muhaji, CRDB Bank)
- Gestion articulée du risque prix coton, Afrique de l’Ouest : fonds de lissage Burkina Faso (J. Tissier, AFD)

Lors de certaines présentations et débats, les autres thématiques définies dans le Plan d’action du Partenariat UE-Afrique sur le coton (commerce international, intégration de la chaîne, soutien au secteur coton des bailleurs de fonds) ont également été abordées.

II/ Principaux enseignements

Les principaux enseignements du séminaire sont repris succinctement ci-après. Ils suivent et résultent des présentations des conférenciers (voir § I/) ainsi que des débats.

2.1 Place du coton africain dans le monde

- Produit dans 37 pays africains sur les 53 que comporte le continent, le coton africain représente, pour la campagne 2006/07, 4,6 millions d'ha cultivés (14% de la superficie mondiale) avec une production de 1,6 millions de tonnes de fibres (6% de production mondiale). La part de l'Afrique dans les exportations mondiales en volume s'élève à 18% (25 pays exportateurs), occupant la 4^{ème} place¹ derrière les Etats-Unis, l'Inde et l'Ouzbékistan. Notons qu'en 2006/07, les quatre premiers pays exportateurs africains sont, par ordre décroissant : le Burkina Faso, le Mali, le Benin et le Zimbabwe. Notons également que la Tanzanie est septième, juste derrière le Cameroun et l'Egypte et devant la Côte d'Ivoire.
- Un fait remarquable à souligner est la montée en puissance très rapide de l'Inde qui, de second importateur mondial en 2001/02, devient second exportateur en 2007/08, alors que sa consommation nationale de fibre de coton augmente de près de 40% sur la période. Pour ce faire, elle est parvenue à pratiquement doubler sa production de fibre de coton seulement au cours des 4 dernières campagnes par une augmentation spectaculaire des rendements moyen de fibre à l'hectare. En effet, alors qu'ils étaient proches de 300 kg/ha en 2002/03 (contre 340 kg pour l'Afrique et 640 kg de moyenne mondiale), ils sont passés à 450 kg/ha en 2005/06, dépassant largement la moyenne Africaine, en stagnation voire légère régression, et se rapprochant de la moyenne mondiale (740 kg/ha).
- Par ailleurs, notons que la part des exportations de fibre de coton africain en provenance de l'Afrique de l'Est et du Sud est en augmentation sensible depuis quelques campagnes. Elle est proche des 50% pour 2006/07.
- La consommation nationale de coton fibre reste marginale (2% de la consommation mondiale). On dénombre 250 usines d'égrenage en Afrique, situées en zones rurales, de même que quelques dizaines d'usines de transformation secondaire (usines de trituration/huileries et filatures).
- Pour rappel, le coton africain est produit généralement dans de petites exploitations (utilisation intensive du facteur travail), généralement en culture pluviale (> 90%). Il est totalement récolté à la main et principalement égrené dans des égreneuses à scies. Le coton africain reste une culture génératrice de revenus pour des dizaines de millions d'africains et, pour bon nombre de pays, une source majeure de revenus d'exportation. Sur le continent africain, il vient en 3^{ème} place après le cacao et le café.
- Le coton africain doit toujours faire face à de nombreuses contraintes, parmi lesquelles on peut citer : l'enclavement, les coûts de transport, le manque de formation des producteurs, la manque d'équipement, le faible niveau d'intrants, une faible productivité, une forte exposition aux fluctuations du marché (forte dépendance à l'exportation, position de preneur de prix, transformation secondaire insuffisamment compétitive, impact du taux de change,...).
- Sur le long terme, on observe une baisse du prix international de la fibre de coton. Ce prix était en moyenne de 74 cents/livre sur la période 1973/74-1997/98 et de 56 cents/livre sur la période 1998 /99-2006/07. Cette baisse s'expliquerait, à 50%, par les progrès technologiques², à 25%,

¹ Pour la campagne 2004/05, l'Afrique était le second exportateur mondial en volume derrière les Etats-Unis.

² Lors de la campagne 1997/98, seulement 4% des superficies cotonnières mondiales comprenaient du coton transgénique. En 2007/08, on en prévoit 40%.

par la concurrence des fibres synthétiques. Deux autres facteurs importants contribuant à de faibles cours internationaux de la fibre de coton sont l'évolution des prix au détail de l'habillement et les mesures gouvernementales mises en place.

- La moyenne des rendements mondiaux est passée d'environ 450 kg de coton fibre/ha en 1982/83 à une prévision de 756 kg en 2007/08. Depuis la campagne 2004/05, on observe une stagnation des rendements mondiaux. Dans ce contexte, l'Afrique est en net retard. En effet, alors que les rendements mondiaux à l'hectare ont en moyenne augmenté de 13 kg de coton fibre par an sur la période 1980/81 à 2005/06, les rendements africains n'ont en moyenne augmenté que de 1 kg de coton fibre par an.
- Un autre facteur qui, depuis plusieurs campagnes, pèse lourdement sur la compétitivité des filières cotonnières de la zone Franc CFA est la dépréciation du dollar US par rapport à l'Euro³, qui déprime sensiblement les recettes d'exportation engendrées par le coton.
- Il faut enfin souligner que les principales conséquences de l'émergence rapide et récente de l'Inde comme acteur majeur dans l'exportation mondiale de fibre de coton résident dans :
 - le maintien d'une pression à la baisse du prix international de la fibre (Cotlook A), par une croissance d'offre bon marché de fibre de grade « médium » et de bas coûts de fret maritime vers la Chine ;
 - la fibre de coton indienne devient la concurrente n°1 par rapport aux fibres africaines exportées vers l'Asie. Ses principaux atouts sont : une récolte manuelle, des égreneuses à rouleaux, un différentiel de fret maritime de 1-2 cents/livre, une tendance à l'amélioration de la qualité).

2.2 Partenariat UE-Afrique sur le coton

- Les objectifs (**i**-conditions de commerce plus équitable, **ii**-amélioration de la compétitivité du coton africain, **iii**-moindre vulnérabilité des filières cotonnières africaines à la volatilité des prix) et principes du partenariat UE-Afrique sur le coton (**i**- approche stratégique et de réforme structurelle basée sur un partenariat de long terme, **ii**-élaboration de stratégies nationales, régionales) ont été rappelés. Pour la plupart des acteurs des filières cotonnières de l'Afrique de l'Est, il s'agissait même d'une nouvelle et importante information, vu le peu d'échanges qu'elles ont eu l'occasion de développer auparavant.
- De même, les sept thématiques du Plan d'action du Partenariat ont été rappelées. Elles recouvrent les deux aspects que sont le commerce international (élimination des soutiens internes et des subventions à l'exportation) et le volet développement qui devrait permettre de relancer les filières. L'importance de l'aide apportée au coton par l'UE⁴ (Commission et Etats membres) sur la base de demandes individuelles des pays a aussi été mentionnée. Ainsi, dans le cadre du programme Tous ACP sur les produits de base agricoles, environ un tiers des ressources totales du programme, soit 15 millions d'Euro est réservé au financement d'actions dans le cadre des filières cotonnières. Ces ressources du FED ne devraient constituer qu'un levier facilitant la mobilisation d'autres ressources (Etats membres de l'UE, bailleurs de fonds internationaux,...).
- Le Président du COS coton a rappelé le rôle de suivi et d'orientation du COS coton dans la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat à un moment où celui-ci vient de se donner les

³ Depuis la conférence de Tanzanie, le dollar US a enfoncé de nouveaux plus bas historiques vis-à-vis de l'Euro, notamment au niveau de 1,41 USD pour 1 EUR vers la mi-septembre 2007. Rappelons-nous qu'à sa création en 2001, il fallait moins de 0,9 USD pour 1 EUR.

⁴ Plus de 200 millions d'Euro mobilisés (Commission et Etats membres) et plus de 100 millions d'Euro (FED). Il n'y pas à proprement parler de « fonds coton » mais bien une réorientation d'instruments existants

moyens de ses ambitions pour relancer ses activités. Il a insisté sur la nécessité de disposer, au niveau de chaque pays demandeur, d'un cadre d'action clair et complet à travers la définition d'une stratégie nationale pour le coton, conçue de manière participative avec tous les acteurs de la filière et dans un contexte partenarial entre les pouvoirs publics et les professionnels de la filière. Il s'agit de l'essentiel de la contrepartie attendue par les pays africains dans le Partenariat. Cette contrepartie doit également s'accompagner, comme promis lors de la conclusion du Partenariat, de l'identification dans les principaux pays africains producteurs de coton, d'un point de contact bailleur pour le coton. Celui-ci est nécessaire pour jouer un rôle de rappel et de leader au niveau des bailleurs de fonds, mais aussi pour agir en communauté, en optimisant les ressources et en facilitant l'émulation. De plus, il est nécessaire de s'assurer de la cohérence et de la convergence entre la stratégie nationale définie et adoptée et celles élaborées aux niveaux régional (UEMOA, CEDEAO, SADEC,...) et international (poursuite des efforts à l'OMC pour un traitement rapide, ambitieux et approprié de la question du coton africain).

2.3 Fédération africaine du coton et de l'industrie textile (ACTIF)

- Bien qu'essentiellement présente dans les pays cotonniers d'Afrique de l'Est et du Sud, l'ACTIF se veut de portée panafricaine par rapport aux filières cotonnières.
- Ses principales missions consistent à :
 - appuyer au renforcement du secteur privé de l'industrie textile ;
 - appuyer les partenariats de type public/privé ;
 - construire des partenariats, des alliances, réseaux et liens en liaison avec le marché ;
 - collecter des données sur le marché, échanger l'information, partager l'expertise régionale ;
 - Contribuer à améliorer la compétitivité de l'industrie textile et à relever de nouveaux défis, dans un environnement marqué par la fin des quotas fibre (fin de l'accord international multi fibre en décembre 2005) ;
 - Se focaliser sur les problématiques commerciales et promouvoir les investissements ;
 - Encourager des appuis et collaborations au niveau international.
- L'ACTIF s'implique notamment dans le développement de marchés de niche (coton bio, équitable,..)
- L'ACTIF souligne l'écrasante domination de la Chine dans le domaine du textile. Elle dispose à elle seule de plus des trois quart de l'outillage textile mondial et est engagée dans la production de masse et d'économies d'échelles, avec une forte productivité du travail, dans un contexte favorable de soutien gouvernemental et de sous-évaluation de sa monnaie.
- Dans ce contexte, les actions à mener, notamment par les pays africains, doivent se situer à divers niveaux : au niveau international, il s'agit de la dénonciation des subsides, des distorsions de taux de change ; au niveau national, il s'agit surtout de chercher à développer des marchés de niche, très réactifs aux tendances de la mode, et de trouver des débouchés à la fois sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux. L'appui des gouvernements devrait consister dans le développement de stratégies sectorielles incitatives pour le développement de leur industrie textile, la construction d'infrastructures, la formation, la suppression de toute entrave au commerce dans les espaces économiques régionaux africains. Vu la rareté des ressources financières et l'importance des défis à relever, il serait aussi pertinent de chercher à favoriser des synergies plutôt que de multiplier des programmes nationaux parallèles. De même, les initiatives de partenariats public-privé devraient être davantage appuyées.
- Les défis à relever sont importants vu l'important désavantage compétitif actuel de l'industrie textile africaine, notamment en matière d'infrastructures, de coûts élevés des facteurs de production, de manque de recherche technologique et de déficits d'information sur les tendances et évolutions des demandes des marchés.

- Le projet « Approche régionale dans le partenariat Europe-Afrique sur le coton », financé par la Coopération française a été présenté. Débuté en décembre 2006 et financé à hauteur de 2 millions d'Euro, ce projet se propose de renforcer la cohérence et la coordination du Plan d'action du Partenariat à travers la mise en œuvre de trois composantes :
 - l'amélioration durable de la productivité au sein de filières cotonnières africaines, à travers des appuis à la mise en place d'une plate-forme régionale pour les biotechnologies et la coordination régionale pour la lutte phytosanitaire ;
 - le renforcement des capacités de représentation et de négociation des acteurs, avec un soutien au programme IDEAS d'appui aux quatre pays africains porteurs de l'initiative sectorielle coton et des appuis à l'APROCA et au ROPPA ;
 - maîtrise de la gestion de l'information sectorielle à travers l'appui à la mise en place d'un observatoire coton au sein de l'APROCA et à la structuration d'un système d'information régional sur le coton.

2.4 Aperçu de filières cotonnières Est africaines et de leurs réformes

2.4.1 Tanzanie

Le coton, cultivé en Tanzanie depuis plus d'un siècle, est actuellement produit par environ 350 000 petits producteurs qui ont permis la production d'environ 163 000 tonnes de coton fibre en 2006/07, dont près de 80% sont exportées.

D'importantes réformes des filières agricoles, y compris cotonnière, ont été réalisées en 1994. Elles ont porté sur la libéralisation du prix et du commerce et la privatisation des activités dans un cadre de recherche de stabilisation macro-économique. Le but de ces réformes était d'améliorer les prix au producteur afin d'augmenter les productions. Les réformes ont globalement permis (i) d'améliorer la part du coton⁵ dans le prix FOB payée au producteur, (ii) de réduire les délais de paiement du coton graine au producteur et (iii) une participation effective du secteur privé (40 sociétés privées identifiées en 2007/08 contre zéro avant les réformes).

Cependant, menées dans la précipitation et sans préparation adéquate, elles ont aussi contribué à l'apparition de problèmes : (i) chute de la production⁶ (ii) diminution du niveau des intrants requis, (iii) effondrement du système de multiplication des semences (iv) baisse de la qualité de la fibre, (v) augmentation des problèmes de coordination, (vi) stagnation de la consommation locale de fibre de coton.

Pour remédier à ces problèmes, le gouvernement tanzanien a défini, en 2001, une stratégie de développement de la filière coton. Elle est basée sur (i) l'amélioration de l'approvisionnement en intrants, (ii) des services de vulgarisation, (iii) le financement de la recherche&développement, (iv) le développement du marché et (v) le renforcement de partenariats public-privé.

Elle s'est également accompagnée par la création d'un fonds de développement du coton, déjà créé en 1999, d'une institutionnalisation de rencontres entre acteurs de la filière et par une redéfinition des missions du Conseil du coton (Cotton Board).

Notons que la création d'une Association tanzanienne du coton a permis de constituer un forum du secteur privé dans la filière coton. Cette association travaille en étroite collaboration avec le Cotton Board afin de planifier des stratégies permettant de dynamiser la-filière coton à travers l'organisation de rencontres de concertation régulières. Les acheteurs de coton et les égreneurs sont encouragés à devenir membres de cette association pour améliorer le niveau d'autorégulation. Le

⁵ Cette part serait passée de moins de 40% avant les réformes, à plus de 65% après les réformes.

⁶ Elle est passée de 116 000 tonnes de coton fibre en 1992/93 à 43 000 tonnes en 1999/2000.

partenariat public-privé se traduit également par mécanisme de financement des fonctions partagées qui incluent la recherche cotonnière et les services d'encadrement.

Le secteur privé est chargé de l'approvisionnement en intrants en utilisant, à titre d'arrangement provisoire, le fonds de développement du coton. Ce fonds de développement du coton a pour mission de : (i) faciliter la disponibilité en intrants⁷ et leur distribution ; (ii) participer au financement de la recherche cotonnière ; (iii) contribuer au financement de la formation des producteurs ; (iv) apporter un financement permettant de partager l'information entre parties prenantes de la filière.

Un dispositif national de fourniture d'intrants a été mis en place. Il repose sur les dispositions suivantes : (i) chaque producteur se voit attribuer un registre (pass book) dans lequel ses contributions sont indiquées par l'acheteur au lieu et moment de la vente ; (ii) la structure du coût du coton graine comprend ces contributions au dispositif ; (iii) les contributions des producteurs sont collectées à partir des ventes de leur coton graine, par les acheteurs de coton au moment de l'achat ; (iv) les acheteurs de coton versent les contributions des producteurs au fonds de développement du coton sur une base hebdomadaire (v) la commande des intrants est centralisée et ils sont distribués par les égreneurs au niveau du village ; (vi) chaque producteur va se fournir au point de distribution. Ce dispositif a assez bien fonctionné jusqu'à aujourd'hui, ce qui a contribué à l'accroissement de la production, en moyenne de 20% par an, sur la période 1999/2000-2005/06. Toutefois, il comporte deux faiblesses importantes : (i) en raison de l'insuffisance des ressources du fonds, il n'a pas encore pu incorporer les engrais ; (ii) les moyens du fonds ne permettent pas de satisfaire la totalité de la demande actuelle.

Le Conseil du coton doit également jouer un rôle à part entière pour assurer le respect des règles et réglementations de la filière afin de garantir, d'une part, une juste compétition entre les acheteurs et, d'autre part, une relation équilibrée et équitable entre des acheteurs assez bien organisés et des petits producteurs qui sont loin d'être suffisamment organisés. Le Cotton Board joue également un rôle important dans la promotion d'une augmentation de la production de coton accompagnée d'une amélioration de la qualité.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est traduite par une hausse importante de la production. En effet, celle-ci est passée de 42 000 tonnes de coton fibre en 1999/2000 à 126 000 tonnes en 2004/05, avec un objectif de production de 280 000 tonnes à l'horizon 2010. Signalons également que la Tanzanie était, en 2003/04, le cinquième pays africain producteur de coton derrière le Burkina Faso, le Mali, le Burkina Faso, l'Égypte et le Bénin. Les prix payés aux producteurs semblent également avoir profité des effets de la nouvelle stratégie. Ainsi, pour la campagne 2007/08, le prix du coton graine a atteint le niveau record de 500 shs/Kg⁸, équivalent à environ 190 FCFA/Kg.

Notons que, à partir de 1993, les prix au producteur furent déterminés par les forces du marché. Mais l'existence de manipulations des prix forcera le gouvernement, à partir de 2001/02, à introduire un système de prix plancher avant le début de la saison. Les acheteurs de coton ne furent pas autorisés à acheter en-dessous de ce prix plancher et furent encouragés à payer plus. Les fortes fluctuations des cours internationaux de la fibre en 2004/05 ont forcé le gouvernement à abandonner le système de prix plancher.

Actuellement, avant le commencement de la saison d'achat, les parties prenantes se rencontrent pour examiner la structure des coûts et s'accordent sur un prix indicatif. En vue de soulager les producteurs, le gouvernement finance directement les activités de régulation du Conseil du coton. En moyenne, le prix payé au producteur représente 60% du prix international. Le paiement est fait en liquide au lieu et temps de la livraison du coton.

⁷ Vu la dotation limitée du fonds, les intrants comprennent les semences, insecticides et les pulvérisateurs. Ils ne comprennent donc pas les engrais

⁸ 1270 shs = 1 USD; Euro = 1,35 USD, avec 1 Euro = 655,956 FCFA

L'industrie textile tanzanienne est constituée d'une vingtaine d'usines. Elle se caractérise par la production de tissus imprimés de faible qualité produits pour le marché local alors que les tissus de bonne qualité sont importés. La vétusté technologique et la nature intégrée de la plupart de ces usines limitent le niveau de production et la qualité des produits. La stratégie de développement de la filière a également pour objectif d'augmenter la part de fibre de coton transformée localement par de nouveaux investissements dans l'industrie de la filature et de l'habillement devant permettre une production continue de produits tels que draps de lit, serviettes de bain, t-shirts, sous-vêtements ainsi que des gammes de vêtements « mode ».

Les prochaines améliorations que doit rechercher la filière portent sur : (i) l'amélioration de la qualité de la fibre par la mise en place d'un système de ventes aux enchères ; (ii) la mise en place de programmes de culture intégrée du coton en collaboration entre l'Association cotonnière tanzanienne et les producteurs (iii) l'augmentation de la consommation nationale de fibre de coton ; (iv) la réhabilitation d'infrastructures rurales ; (v) les associations de producteurs souhaitent être renforcées de manière à accomplir les activités remplies par les anciennes sociétés coopératives actuellement dissoutes, en termes de distribution d'intrants et de supervision de la qualité ; (vi) par ailleurs, elles voudraient être renforcées pour mieux négocier les prix du coton graine avec les acheteurs ; (vii) elles souhaitent également voir leurs capacités augmentées tant en ce qui concerne les pratiques agricoles et les aspects économiques, de manière à mieux intégrer l'importance de la qualité de leur produit.

2.4.2 Kenya

Comme en Tanzanie, le coton est cultivé au Kenya depuis plus d'un siècle. En 1955, pendant la période coloniale, fut créé le Conseil de commercialisation de la fibre et de la graine du coton kényan (Kenya Cotton Lint and Seed Marketing Board – CL&SMB) qui fit l'objet du Cotton Act de 1955. Entre 1965/66 et 1984/85, la production nationale de coton graine passa de 13 600 tonnes à une production record de 39 300 tonnes (soit environ 13 000 tonnes de fibre).

Guidé par un objectif global d'atteindre une autosuffisance en coton, le CL&SMB se porta propriétaire de 6 usines d'égrenage au début des années septante et, à partir de 1978, le Conseil assura la responsabilité financière exclusive de l'achat de coton graine et de la vente de fibre et de graine.

En 1986, les missions du CL&SMB furent redéfinies à travers une nouvelle loi cotonnière⁹. L'objectif principal du Conseil était de promouvoir l'industrie cotonnière au Kenya. Parmi les missions spécifiques du Conseil, on peut citer : (i) la planification, suivi et régulation de la culture du coton et de l'égrenage ; (ii) l'octroi de licences aux égreneurs et leur contrôle ; (iii) la régulation et le contrôle de la qualité du coton graine et coton fibre ; (iv) réguler et contrôler la qualité et la fourniture de semences de coton ; (v) appuyer et promouvoir la recherche et le développement dans la production de coton mais aussi dans le domaine des technologies de transformation ; (vi) développer la formation (payante ou gratuite).

A partir de 1991, les politiques d'ajustement structurel préconisées par la Banque Mondiale touchent la filière coton qui est libéralisée, ce qui se traduit de facto par l'arrêt de la plupart des missions dévolues au Conseil du coton (ex.les producteurs et égreneurs vendent et achètent à qui ils veulent et au prix convenu entre eux ; plus aucune licence d'installation n'est requise pour les acteurs de la filière). Ces bouleversements surviennent alors que le New Cotton Act n'est ni suspendu, ni amendé. Ses missions ne correspondent donc plus avec le nouveau contexte induit par la libéralisation. Cette situation a conduit très rapidement à une désorganisation totale de la filière coton kényane.

⁹ New Cotton Act Cap. 335 No 3 1988 Rev. 1990.

Aujourd'hui, au Kenya, le coton est une des cultures de rente cultivée par de petits producteurs dans les régions du pays moins bien desservies par les précipitations (zones marginales) où les alternatives de cultures de rente sont rares. En saison climatique normale, les rendements moyens en coton graine sont faibles, entre 200 et 300 kg/ha., ce qui traduit une très faible maîtrise des pratiques agronomiques, puisque les variétés diffusées permettent des rendements au champ au moins 5 à 6 fois supérieurs. Au niveau national, le coton contribue peu aux recettes d'exportation et arrive loin derrière le café, le thé et le pyrèthre.

On dénombre aujourd'hui 24 usines d'égrenage dans le pays, de technologie assez vétuste, représentant une capacité annuelle de production d'environ 26 000 tonnes de fibre. Dès les premiers temps de la libéralisation, ces usines ont tourné en moyenne à 25% de leur capacité, situation qui a perduré jusqu'aujourd'hui.

Cependant, la demande nationale en produits textiles s'accroît rapidement, de même que celle en graines de coton pour les usines de trituration en vue de la production d'huile de coton et de tourteaux.

L'industrie textile kényane occupe cependant le premier rang dans les usines manufacturières du pays avec 52 usines textiles installées. Le potentiel actuel de production de coton kényan est estimé à 65 000 tonnes de fibre¹⁰ sur lesquelles environ 22 000 tonnes (35%) sont nécessaires pour la transformation locale. Or, la production locale de fibre tournant actuellement autour de 4 000 tonnes par an, il faut importer annuellement environ 18 000 tonnes de fibre de coton pour satisfaire la demande de l'industrie locale.

La recherche cotonnière est aujourd'hui menée par le Kenya Agricultural Research Institute (KARI) et principalement financée par le Gouvernement kényan. Avec la redynamisation de l'industrie cotonnière, il est cependant envisagé de faire financer la recherche par la filière cotonnière elle-même, avec le concours du Gouvernement et de bailleurs de fonds.

Notons également que le financement de la filière cotonnière fut assuré, au cours des années 70 et 80, par un système d'agriculture intégrée permettant une mise à disposition d'intrants à crédit et des prix assez attractifs et stables. A partir de la libéralisation/privatisation, ce système de financement s'est démantelé, ce qui a contribué à la chute de la production de coton ;

Alors que l'industrie coton textile du Kenya est considérée comme étant potentiellement un facteur de lutte contre la pauvreté, cette industrie doit être transformée et atteindre de bonnes et durables performances. Cela requiert la définition d'une stratégie de développement qui aura pour principaux objectifs : (i) la réduction des coûts au niveau des différents maillons de la filière ; (ii) l'établissement de partenariats public-privé ; (iii) un renforcement institutionnel de certains maillons faibles de la filière, en particulier au niveau des producteurs et des petites et micro entreprises de confection de vêtements ; (iv) l'identification de marchés de niche et le positionnement sur ceux où il y a le plus d'avantages comparatifs ; (v) le développement d'un cadre régional pour faciliter le partage d'expertise, d'information et même l'amélioration des infrastructures ; (vi) développer des techniques appropriées pour les procédés de transformation à petite échelle (vii) la mise en place une agence de développement du coton (Cotton Development Agency – CODA) où les acteurs de la filière seront représentés en vue de coordonner les activités et mener la stratégie de développement.

¹⁰ Même en opérant à leur capacité maximum de transformation, les industries textiles ne pourraient fournir que 50% de la demande nationale de tissus.

2.4.3 Mozambique

La filière coton mozambicaine est caractérisée par un système concessionnaire. Ce système date de la période coloniale. Il confère à des compagnies privées le droit de produire du coton dans une zone donnée. En retour les compagnies doivent : (i) mettre les intrants à disposition ; (ii) apporter de l'assistance technique et des services de vulgarisation ; (iii) acheter le coton produit sur leur concession à un prix minimum fixé par le Gouvernement, basé sur des négociations entre égreneurs et vendeurs de fibre. Ces compagnies avaient donc de fait, sur leur concession, le monopole d'achat de la récolte et de la vente du coton.

Les concessions furent abolies avec l'indépendance du pays (1975). Après l'indépendance, les compagnies portugaises de coton furent nationalisées et la production de coton fut sous la responsabilité de compagnies étatiques. Au début des années 90, à la fin de la guerre civile, le Gouvernement mozambicain établit à nouveau un système concessionnaire avec des droits monopolistiques s'exerçant sur des régions ayant particulièrement subi la guerre civile (Nord et Centre du pays) et où la stratégie du Gouvernement est d'intensifier l'agriculture. En 1991 est créé le Mozambique Cotton Institute (IAM), organisation gouvernementale qui constitue un corps autonome dépendant directement du Ministère de l'Agriculture. La mission de cette institution est de promouvoir, contrôler et assurer le classement du coton fibre. De plus, elle est responsable des politiques et régulations mises en œuvre dans la filière coton. Le Gouvernement se dota d'une stratégie de développement de la filière coton dans un système de concession « libéralisée » où un assez grand nombre de petits producteurs se transformèrent, en se développant, en fermes privées et en associations privées. Initialement, les droits concessionnaires furent accordés à de grandes jointventures qui, en contrepartie, assuraient la mise à disposition d'intrants et de services de vulgarisation pour le coton et les cultures vivrières.

Cependant, le système de concession libéralisée généra divers problèmes dont les plus importants furent le défaut de remboursement de crédits intrants par la plupart des associations de producteurs et l'émergence d'acheteurs non autorisés.

Suivant les recommandations d'études commanditées par le Mozambique Cotton Institute (IAM), le Gouvernement mozambicain réinstalla, en 2001, un système de concessions fermées où les concessionnaires signent un contrat avec l'Etat comprenant l'obligation de fournir les intrants et toute l'assistance technique à la production de coton et, en retour, le droit exclusif d'achat du coton graine produit par les producteurs de la concession. Ce système comporte toutefois certains inconvénients, tels qu'une tendance à réduire le prix d'achat du coton graine au producteur (absence de concurrence) et un faible niveau d'investissement dans la technologie et l'innovation.

Aujourd'hui, les principaux opérateurs sont des multinationales (Dunavant Moz, Plexus Moz, Dagrís,...) détenues par des capitaux privés internationaux et nationaux. Elles possèdent leurs propres usines d'égrenage et ont signé un contrat de concession avec l'Etat. A côté des concessionnaires on trouve quelques égreneurs qui n'ont pas signé de contrat avec l'Etat et ne bénéficient donc pas de droits de concession. On rencontre également des négociants en fibre qui doivent avoir l'agrément de l'IAM pour exercer leur activité.

Le coton reste un produit de base agricole important au Mozambique, avec 300 000 producteurs recensés qui, à plus de 90%, sont des petits producteurs membres d'une association de producteurs, pratiquant une agriculture familiale, et qui vendent leur coton à une compagnie concessionnaire. Notons qu'il existe également quelques associations de producteurs autonomes qui peuvent croître sans assistance technique et financière et disposent au minimum de 20ha. Ces associations sont autorisées à commercialiser leur propre coton graine et la fibre produite. La production cotonnière nationale est passée de 16 000 tonnes de coton fibre en 1993/94 à 42 000 tonnes en 2006/07 où elle est exportée à 100%. La consommation locale de fibre de coton a atteint son pic en 1984, avec 7200

tonnes. Depuis, l'industrie textile locale s'est effondrée dans un contexte de commerce international défavorable.

Les principaux axes d'une nouvelle stratégie de développement du coton mozambicain qui restent à mettre en œuvre ont trait à : (i) le renforcement de la recherche&développement, (ii) la mise en place d'un système efficace de multiplication de semences ; (iii) l'appui et le renforcement des organisations de producteurs ; (iv) la modernisation du classement de la fibre ; (v) l'amélioration du système de concession ; (vi) la création d'un mécanisme de fixation d'un prix minimum au producteur ; (vii) le développement d'un système d'information efficient ; (ix) l'amélioration des compétences de l'IAM en tant qu'organe gouvernemental de promotion et de suivi ; (x) relancer l'industrie textile ; (xi) améliorer la coordination avec d'autres acteurs (ex. avec les ministères concernés pour réduire les contraintes de déplacement (routes) et de circulation de l'information.

2.5 Stratégies nationales et régionales

- L'importance d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales et de les mettre en cohérence avec les stratégies régionales et les problématiques internationales a déjà été soulignée lors de l'évocation du Partenariat UE- Afrique pour le coton.
- L'exemple d'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la filière coton au Burkina Faso a permis de dégager les principaux points suivants :
 - le diagnostic de la filière coton constitue la première étape qui est très importante (la plus exigeante en termes d'enquêtes et d'analyse) ;
 - l'élaboration de la stratégie traduit positivement le cadre de la problématique défini par le diagnostic et met en évidence les principaux axes d'intervention) ;
 - le processus doit être participatif. (car il est important d'impliquer tous les principaux acteurs, dont certains peuvent avoir des intérêts divergeant).
- Les principaux éléments du diagnostic sont constitués par :
 - les politiques menées et l'analyse institutionnelle (plan national, sous-régional, international) et fonctionnelle de la filière ;
 - l'analyse financière et économique de la filière (aspect souvent négligé mais nécessaire, ne fut-ce que pour contribuer à évaluer les impacts de la mise en œuvre de la stratégie, notamment en terme de répartition des richesses créées par la filière et d'augmentation des revenus de différentes catégories de producteurs¹¹ ;
 - les aspects liés à la productivité et à la compétitivité (rendements, coûts de production, qualité fibre,...) ;
 - la gestion du risque prix ;
 - l'intégration de la chaîne (transformation secondaire (trituration et filature : aspects nationaux et sous-régionaux).
- Quelques remarques importantes méritent d'être rappelées sur la stratégie nationale :
 - elle vise le moyen et le long terme, car inclut des changements structurels ;
 - elle ne doit pas négliger le court terme, surtout quand il se pose un problème de viabilité financière de la filière ;
 - elle recherche le consensus le plus large possible (issu de la démarche participative) ;

¹¹ Il serait trop réducteur et dangereux de considérer le producteur de coton comme faisant partie d'une seule catégorie (ex. « le petit producteur »), alors que de nombreux éléments de différenciation de formation des revenus peuvent exister (ex. le degré de mécanisation) et que les stratégies des différentes catégories de producteurs peuvent sensiblement diverger dans un contexte hostile (prix bas, difficulté d'accès aux intrants,...). De plus, en analyse économique, il y a lieu de considérer, en plus de la production du coton, les autres productions et sources de revenu de l'exploitation (céréales, autres vivriers,...). Il faut donc raisonner sur le « système coton » et non pas sur la seule production cotonnière.

- elle utilise l'outil commun du cadre logique dans sa présentation (logique d'intervention : objectif global, objectif spécifique, résultats à atteindre, indicateurs objectivement vérifiables (IOVs) aux différents niveaux, activités principales, hypothèses...) ;
- elle se conçoit comme étant un instrument d'orientation au bénéfice de la filière mais qui doit faire l'objet de suivi et d'évaluation réguliers pour s'adapter aux changements du contexte (au plan national, sous-régional, international) ;
- sa mise en œuvre nécessite l'élaboration d'un plan d'actions détaillé, définissant les responsabilités pour chaque activité et veillant à garantir la cohérence des différentes interventions ;
- pour renforcer sa pertinence, son efficacité et le suivi-évaluation de sa mise en œuvre, il est souvent recommandé de mettre en place une plateforme de concertation Filière-Etat-Partenaires techniques et financiers où circule une information appropriée et actualisée ;
- de même, la cohérence est vérifiée entre la stratégie nationale et les stratégies et politiques définies au niveau sous-régional et international.

2.6 Politiques et Institutions

2.6.1 Analyse comparative des réformes dans le domaine du coton : résultats préliminaires

- Il s'agit d'une analyse comparative des leçons que l'on peut tirer des réformes des filières coton mises en œuvre en Afrique subsaharienne au cours des 20 dernières années.
- Neuf pays sont analysés : Tanzanie, Ouganda, Mozambique, Zimbabwe, Zambie, Mali, Burkina Faso, Bénin, Cameroun. Cela permet d'établir une comparaison entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et ceux de l'Afrique du Sud et de l'Est.
- Le contexte historique des pays cotonniers d'Afrique de l'Ouest est marqué par la présence de filières à forte intégration verticale. Ce système prévaut dans la plupart de ces pays et s'est traduit par :
 - une forte croissance de la production au cours de la période 1960-2000 (augmentation sensible de la part du marché mondial du coton africain de 3 à près de 15%) ;
 - également une croissance des rendements jusque dans le milieu des années 80 ;
 - des fonctions critiques sécurisées pour les petits producteurs (crédits intrants, services d'encadrement, développement rural) (argument majeur justifiant jusqu'ici les limites des réformes structurelles) ;
 - le développement récent de nouveaux mécanismes de fixation des prix pour permettre une plus grande flexibilité par rapport à l'évolution des prix mondiaux.

Cependant, on a constaté :

- une stagnation des rendements, de l'innovation, des investissements et des craintes de perte de compétitivité à long terme ;
- des déficits financiers insoutenables : lourds déficits supportés par les budgets publics, sociétés cotonnières périodiquement exsangues (bas prix internationaux, dépréciation USD/ EURO&FCFA, coûts élevés des facteurs de production,...
- Le contexte historique des pays cotonniers d'Afrique de l'Est est marqué par :
 - différents contextes et diversités de réformes structurelles entamées dans les années 1990 ;
 - choix entre compétition et coordination (des filières cotonnières compétitives, comme en Tanzanie, ont du mal à maintenir l'approvisionnement en intrants, la qualité de la fibre et la productivité ; par contre, des secteurs concentrés tels que le Zimbabwe performant mieux sur ces aspects mais aux frais de devoir fixer le prix du coton graine) ;
 - innovations institutionnelles (privées et publiques) en recherche d'une coordination efficace.

- Le cadre conceptuel de l'étude se caractérise par :
 - une typologie des systèmes cotonniers qui distingue : (i) le **monopole national**, régulé avec un seul acheteur (Cameroun, Mali); (ii) le **monopole local** –concessionnaire, régulé, avec plusieurs acheteurs, chaque société se voyant attribuer une zone géographique où elle peut acheter le coton (Mozambique, Burkina Faso, Côte d'Ivoire); (iii) le **système concentré**, basé sur le marché avec peu d'acheteurs (Zimbabwe); (iv) le **système compétitif**, basé sur le marché avec beaucoup d'acheteurs (Tanzanie) et (v) le **système hybride**, régulé avec plus d'un acheteur mais où chaque société ne s'est pas vue attribuer une zone géographique où elle peut acheter le coton;
 - des indicateurs de performance : (i) indicateurs d'opération (prix payés aux producteurs, mise à disposition des intrants, qualité de la fibre, valorisation des coproduits, recherche) ; (ii) indicateurs de résultats (rendements et revenus financiers des producteurs, valeur ajoutée, efficacité, compétitivité, impacts macroéconomiques)
 - l'établissement de relations entre la performance et les types de systèmes cotonniers définis.
- Les conclusions provisoires de l'étude en termes de réformes indiquent:
 - des forces et des faiblesses dans les différents systèmes cotonniers, surtout quand on peut les considérer sur une longue période de temps (aucun système n'a encore prouvé sa supériorité sur un autre ; aucun des systèmes étudiés n'offre une réponse pleinement satisfaisante aux futurs défis que pose la compétition sur le marché mondial du coton) ;
 - clairement, les réformes n'impliquent pas nécessairement le passage d'un système stable de règles du jeu vers un autre système stable.
- Les conclusions provisoires de l'étude, concernant la performance de chaque système cotonnier défini, révèlent que :
 - les systèmes de type « monopole national » : (i) ont générés des revenus importants pour un grand nombre de producteurs, mais (ii) une faible efficacité a nuit à la compétitivité de ces filières et des systèmes de prix rigides ont miné la viabilité financière ;
 - les systèmes de type « compétitif » : (i) se révèlent plus efficaces mais (ii) d'autre part peu aptes à fournir les crédits intrants et les services d'encadrement ;
 - les systèmes de type « concentré » : (i) ont bien performé en termes de qualité et de services (intrants et encadrement), (ii) ont été plus efficaces que les systèmes de type « monopole » et (iii) ont aussi généré une valeur ajoutée par tête attractive avec une contribution au budget de l'Etat plus élevée. (iv) Cependant, leur performance en termes de prix payé pour le coton graine a été décevante et ces prix sont intrinsèquement instables
- Les conclusions provisoires de l'étude concernant les perspectives d'amélioration de chaque système cotonnier défini révèlent que :
 - Pour les systèmes de type « monopolistique », il y aurait lieu de : (i) réduire les coûts depuis le bord champ jusqu'à l'embarquement (FOB). Cela devrait constituer la priorité, les sociétés privées concernées ayant un rôle majeur à jouer ; (ii) continuer la réforme des systèmes de fixation des prix ; (iii) poursuivre la structuration des interprofessions et des organisations de producteurs, en mettant en particulier l'accent sur les capacités opérationnelles de ces dernières ; (iv) clarifier les règles pour évaluer et réattribuer les zones concessionnaires qui doivent être développées ; (v) réformer les organisations de recherche pour les rendre plus interactives avec les interprofessions ; (vi) favoriser l'investissement dans le domaine de l'huilerie en vue de créer davantage de compétition.

- Pour les systèmes de type « concentré », il est recommandé de : (i) développer des dispositifs appropriés de régulation qui intègrent les forces et les faiblesses du modèle « concentré ». (ii) les systèmes concentrés ont besoin de barrières à l'entrée constituées par des règles d'attribution de licence qui spécifient les aptitudes et la conduite des sociétés désirant participer à ce système ; (iii) développer des systèmes de fixation des prix.
- Pour les systèmes de type « compétitif », il est souhaité que : (i) l'Etat joue un rôle clé dans la coordination de la filière, mais a besoin de renforcer la responsabilité des organes de régulation envers les égreneurs et les producteurs ; (ii) les organes de régulation et/ou les associations d'égreneurs et de producteurs travaillent avec les autres acteurs (ex. gouvernement, PTF) pour développer des programmes à long terme pour améliorer la fertilité des sols ou promouvoir la traction animale.

2.6.2 Réformes cotonnières en Afrique de l'Ouest : point de vue des égreneurs et des négociants

- Quelques caractéristiques du processus de réforme sont soulignées :
 - tous les pays ont subi une pression de libéralisation des filières cotonnières ;
 - chaque pays a appris de l'expérience des autres et essaye de trouver sa propre voie ;
 - dans une première étape, tous ont démocratisé leurs instances de décisions en y associant des représentants des organisations de producteurs ;
 - approche participative entre les acteurs pour mettre en place des activités communes : contrôle de la qualité, recherche, commande des intrants, fixation des prix ;
 - le Gouvernement joue un rôle de facilitateur, parfois même subsidiant la filière.
- Même si les processus de réformes ont souvent été enclenchés plus tôt, on peut retenir les dates et caractéristiques suivantes par pays :
 - Bénin, 1997, système de type hybride (10 nouveaux égreneurs) ;
 - Côte d'Ivoire, 1998, système de monopole local (3 zones) ;
 - Ghana, 1995, système compétitif ;
 - Burkina Faso, 2004, monopole local (3 zones) ;
 - Mali, en attente, planifié pour 2008 ;
 - Togo, 2002, addition de 2 égreneurs ;
 - Sénégal, 2006, actionnariat privé ;
 - Cameroun, non encore enclenché
 - Tchad, non encore enclenché
- Les principales attentes des acteurs peuvent se résumer comme suit :
 - *producteurs* : (i) opportunités d'accroître leur revenu en produisant davantage, (ii) vendre à des prix plus élevés (hypothèse : appuis maintenu en pré récolte) ;
 - *égreneurs* : opportunités d'améliorer leurs revenus à travers (i) une meilleure efficacité de l'égrenage, (ii) du contrôle qualité et (iii) de meilleurs prix de vente (hypothèses : disponibilité suffisante de coton graine, contrôle des prix du coton graine)
 - *commerçants internationaux* : (i) davantage d'opportunités d'acheter auprès de plusieurs acteurs ; (ii) capacités de négociation renforcées ; (iii) capacités de réponses accrues ; (iv) information disponible à temps et meilleure aptitude à fournir les égreneurs et industries textiles ; (v) opportunités de posséder leurs propres usines d'égrenage et d'avoir un meilleur contrôle de la chaîne d'approvisionnement ;
 - *gouvernement* : croissance économique bénéficiant à tous les acteurs en introduisant plus de compétition, d'efficacité, de capacités,...
- Résultats des réformes : (i) il est difficile d'apprécier les résultats du point de vue de la rentabilité, notamment en raison du rôle ravageur joué par l'évolution du taux de change par rapport au dollar US ; (ii) on a tendance à retenir les effets positifs plus que les effets néfastes

sur la qualité, les quantités produites ; (iii) les égreneurs doivent se positionner sur le long terme, notamment par rapport à l'approvisionnement en intrants et aux services d'encadrement ; (iv) les résultats ont été généralement peu favorables aux égreneurs purs ; (iv) ils ont été plutôt mitigés pour les égreneurs qui sont également des négociants internationaux ; (v) pour les négociants internationaux, pas d'impact négatif majeur autre que la réduction éventuelle de leurs sources d'approvisionnement.

2.6.3 Impacts et pertinence des réformes du point de vue des Producteurs

- De 1977 à 2005, la production de coton fibre de l'ensemble des filières cotonnières de l'Afrique de l'Ouest francophone a été quasiment multipliée par six. Cette augmentation est davantage due à un accroissement des superficies cultivées, qui ont augmenté de 250%, que du rendement qui s'est accru de 58%. Notons également que le coton et les céréales suivent les mêmes tendances d'évolution depuis 1980.
- Les grandes forces et faiblesses des réformes peuvent concerner : (i) au plan institutionnel : l'organisation de la filière mais une faible responsabilisation des acteurs (OP, Etat, Privés, Interprofessions) ; (ii) au niveau des enjeux structurels : un besoin de coordination et de stratégies ; (iii) un manque d'innovations ; (iv) au niveau des enjeux politiques : cadre réglementaire, partenariat public/privé, rôles et responsabilités des acteurs, etc. ; (v) au niveau de l'organisation de la filière et des parties prenantes : v-1) les interprofessions constituent une nouveauté dans le contexte ; v-2) des associations régionales se sont constituées (APROCA, ACA, ROPPA, etc.) ; v-3) l'Etat, qui oscille souvent entre engagement et désengagement, doit davantage faire preuve de volonté politique ; iv-4) les Partenaires Techniques et Financiers (manque de coordination entre l'offre et la demande d'appui ; soutien conditionnel et les Etats deviennent leurs seuls véritables interlocuteurs ; manque de créativité par rapport aux nouveaux acteurs privés et aux évolutions des organisations des producteurs).
- Le positionnement des producteurs par rapport aux réformes peu se traduire par :
 - *sur le plan des principes* : (i) besoin d'études et d'appuis, stratégies = Réformes + Politiques Agricoles Nationales et Régionales = Intégration et transfrontalité régionale ; (iii) les questions des subventions à l'exportation, C4 ; (iv) besoins d'appui des acteurs privés de la filière, etc. ;
 - *concernant la productivité* : politique agricole, intrants, recherche et conseil agricole, information, coton conventionnel, coton Bio, marché de niche, etc.) ;
 - *concernant la compétitivité* : (i) agir sur la productivité pour garantir la compétitivité et plaider sans cesse pour des règles d'échanges commerciaux équitables ; (ii) pas de compétitivité du coton sans garantie de la sécurité alimentaire : « notre ventre n'est pas négociable » ; (iii) pas de compétitivité sans la durabilité et la modernisation des systèmes de production des Exploitations Agricoles Familiales ;
 - *concernant les négociations internationales* : (i) Soutien au Comité Afrique à l'OMC et aux initiatives du C4 de l'initiative Sectorielle en faveur du coton africain ; (ii) par rapport au COS Coton : prise en compte des sept thématiques du plan d'action du Partenariat UE – Afrique
- Les nouveaux défis qui se posent aux producteurs et à leur organisation posent d'abord le problème de l'adaptation à un contexte sans cesse changeant en matière : (i) de besoins de formation et d'information ; (ii) besoins d'ajustement des capacités, notamment institutionnelles et de gestion ; (iii) besoin de concertation, de négociation et de responsabilisation ; (iv) besoin de structuration continentale des producteurs cotonniers africains : opportunités du séminaire d'Arusha.
-

- Les principales perspectives pour les producteurs ont trait à : (i) *le rôle de plaidoyer et lobbying* : vision des producteurs = durabilité, productivité, compétitivité ; (ii) les relations entre les acteurs constituent un nouveau cadre à consolider ; (iii) le COS Coton est une représentation qui reste à consolider et dont le rôle sera précisé ; (iv) information et partenariat Etats/ acteurs privés au niveau du Groupe coton de l'OMC ; (v) *le rôle du ROPPA* se traduit par sa volonté de développer un partenariat inter régional pour le coton, les produits de base et les exploitations agricoles familiales ; le développement de relations de travail avec EAFF, SACAU,... ; la redéfinition de sa Place dans le Cos coton
- Les pistes d'action possibles sont reprises ci-après :
 - *rappelons le Précédent* : 2004, COS-coton, OMC, UEMOA/CEDEAO, Union Africaine
 - *nécessité de favoriser l'interconnexion entre et avec les cotonniers de (i) l'Afrique de l'Est* (Tanzanie, Kenya, Zambie, Soudan Mozambique, Zimbabwe, Malawi) ; l'APROCA ; l'ACA, l'ACTIF, ...). A ce sujet, le représentant des Producteurs au COS coton lance un appel pour développer une large concertation et collaboration entre producteurs et acteurs des filières cotonnières africaines.
 - *principes* : (i) promouvoir le coton dans l'Exploitation Agricole Familiale, dans le respect des Politiques Agricoles Régionales et du développement des produits de base ; (ii) une appropriation par les cotonniers de l'Afrique de l'Est ; (iii) gérer le dossier ROPPA / COS-coton, dans le respect du mandat de représentation des producteurs africains et de la responsabilisation des cotonniers.

2.6.4 Réformes de la filière coton en Tanzanie

- **point de vue de l'Association tanzanienne du coton ;**
- **point de vue des producteurs**
- **fonctionnement du marché des intrants et de l'achat commercialisation du coton en Tanzanie**

(NB. Les principales informations de ces présentations ont été intégrées dans la présentation de la filière coton tanzanienne)

2.6.5 Réformes de la filière coton au Kenya : perspectives des égreneurs et du secteur privé

(NB. Les principales informations de ces présentations ont été intégrées dans la présentation de la filière coton kényane)

2.7 Innovation technique, environnement et qualité

2.7.1 Qualité du coton et impact sur les prix

- Les principales qualités requises pour une fibre sont rappelées : (i) elles ne concernent pas seulement les qualités propres à la fibre, telles que blancheur, longueur, finesse, résistance, homogénéité, propreté (non contaminée), mais également (ii) des aspects tels que le marketing ou le transport ;
- 80% des importations de fibre de coton sont faites par l'Asie, la part de la Chine étant d'environ 40%. 75% des fibres importées sont de grade « moyen » ou « supérieur », 5% sont de très longues fibres (G. Barbadiense) et 20% des fibres de grade « inférieur ».

- Les critères liés au marketing ont trait : (i) à l'utilisation du système de classification HVI ; (ii) à l'emballage des balles de coton ; (iii) au temps de transit ; (iv) à l'homogénéité des lots ; (v) au respect des contrats.
- Les problèmes de contamination comptent parmi les plus sérieux problèmes auxquels doivent faire face les égreneurs dans le monde. Pour une même qualité de coton, la présence de contamination (matières étrangères, fragments de graines, coton collant) peu entraîner de fortes décotes. Par origine, l'Afrique de l'ouest¹² fait partie du *groupe II* « modéré » de contamination, avec 60-85% des balles contaminées et, en moyenne, 5 à 15 grammes de corps contaminant par tonne. Le *groupe I* « faible » comporte en moyenne 20-35% de balles contaminées (2-4 g de corps contaminant par tonne. Il comprend l'Australie, la Chine, le Brésil, les USA. Le *groupe III* « sévère », présente en moyenne une contamination de 90-100% des balles, avec un taux de contamination de 20-100 g/t). Il regroupe actuellement des pays tels que l'Inde, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe. Ainsi, en comparant la moyenne des cotations par origine pour la campagne de commercialisation 2006/07, on a un premier prix Cotlook A (Us cents/livre) variant de 0,4 cents/livre pour la Tanzanie, 2,5 cents/livre pour le Bénin, 3 cents/livre pour le Burkina Faso, 4 cents/livre pour l'Ouganda, 9 et 10 cents/livre, respectivement pour l'Australie et les Etats-Unis. Nous voyons donc que les écarts peuvent être considérables et que le coton africain récolté à la main ne constitue plus dès facta un avantage comparatif pas rapport aux cotons à récolte mécanisée. De plus, le coton indien récolté à la main risque de plus en plus de concurrencer le coton africain.
- A côté de qualités objectivées de sa fibre : (i) grade (middling), (ii) longueur (1-1/16"à 1-3/16"); (iii) micronaire (3,7-4,2) ; (iv) résistance (27-30 gpt) ; récolte manuelle, ce qui implique : propreté, faible proportion de fibres courtes, moins de nœuds, mais augmente aussi le risque de contamination par des corps étrangers; le coton africain comporte également diverses faiblesses : (i) contamination ; (ii) classement manuel de la fibre ; (iii) manque d'uniformité des la fibre ; (iv) manque de logique dans les expéditions maritimes ; (v) manque de fiabilité des expéditions maritimes ; (vi) temps de transit ; (vii) condition médiocre des balles à l'arrivée. Ces faiblesses nous indiquent les défis à relever pour améliorer la qualité du coton africain.

2.7.2 Développement récents de la qualité du coton

- La classification manuelle reste une méthode commune pour estimer la qualité du coton. Mais ce type de classification est généralement jugé insuffisamment objectif et pas assez fiable. De plus en plus, les filatures et la recherche demandent de la fibre dont la classification est automatisée, en particulier de type HVI (High Volume System). Aujourd'hui, la classification HVI est utilisée pour environ 30 % des balles produites annuellement. Ce pourcentage devrait monter à 60% d'ici 5 ans.
- L'ICAC a constitué, depuis 1993, un groupe de travail¹³ (« Commercial Standardization of Instrument Testing of Cotton – CSITC) pour solutionner les problèmes existant dans la commercialisation de coton ayant recours aux instruments de testage. Plus particulièrement, les missions du CSITC consistent à (i) proposer un système d'évaluation de la qualité de la fibre largement acceptable, adoptable et fiable, basé sur l'utilisation d'instruments automatisés ; (ii) s'assurer de la fiabilité des systèmes HVI, pour des raisons commerciales de standardisation et de commercialisation ; (iii) appuyer les PVD pour répondre aux besoins liés à l'utilisation de

¹² Avec le Mozambique, l'Ouzbékistan, le Zimbabwe et le Paraguay.

¹³ Il comprend 15 membres : des exportateurs de coton, des importateurs, des testeurs, tous les maillons de la filière coton sont représentés ; la recherche.

- ces instruments, pour que cela ne constitue pas pour eux un désavantage comparatif ; (iv) promouvoir le commerce du coton basé sur l'utilisation des instruments automatisés.
- Avec l'appui du COS coton et un financement du programme tout ACP sur les produits de base agricoles un projet va être mis en œuvre « standardisation commerciale d'instruments de testage pour la production de coton dans les PVD africains ». Le projet¹⁴, d'une durée de 4 ans et d'un financement de 2,4 millions d'Euro, va débiter en octobre 2007. Il a pour but de répondre aux besoins de *standardisation* des HVI, nécessaires pour avoir un langage commun et compris par tous, et d'*harmonisation*, pour veiller à obtenir les résultats identiques de tests effectués dans différents laboratoires sur des mêmes échantillons. A cet effet, un vaste programme de tests incluant différents laboratoires de testage des partenaires du programme est prévu. L'utilisation des tests HVI devrait permettre aux pays africains producteurs de coton de mieux vendre leur coton sur base de tests fiables et comparables. Parmi les avantages on peut citer : (i) la diminution des décotes injustifiées ; (ii) la diminution des réclamations ; une contribution à la sécurisation/augmentation des parts de marché ; (iii) l'utilisation des résultats des tests par la filière textile, (iv) des bénéfices monétaires résultants de prix de vente plus élevés (bénéfices estimés à 3 USct/kg).

2.7.3 Coton « made in Africa » (CMIA), exemple du Burkina Faso

- Le Burkina Faso est un des trois pays africains pilotes retenus pour produire du coton MiA, dans le cadre du Partenariat public privé le CMIA. Un projet d'une durée de 15 mois et d'un montant de 970 000 €¹⁵ a été signé entre l'opérateur privé « Faso Coton » et la Banque allemande DEG en décembre 2006. Il est prévu de produire 20 000 tonnes de coton graine produit par 18 000 producteurs de la zone de Faso Coton. L'objectif principal du projet est d'aider les producteurs à améliorer leurs rendements et accroître leurs revenus. Une association locale est impliquée dans ce projet et agit en tant que contractuel pour la formation des producteurs. Afin d'atteindre ses objectifs, le projet prévoit (i) de relever le niveau d'équipement des cotonculteurs (matériel de culture attelée), (ii) d'augmenter les rendements au champ en s'appuyant sur la protection et le maintien de la fertilité des sols (promotion des techniques de conservation des eaux ; promotion des techniques de production et d'utilisation de la matière organique...), la mise à la disposition des producteurs de semences de qualité ; (iii) la construction de deux postes d'observation pour la recherche cotonnière, afin de servir de centre de formation et de centre de recherche de nouvelles technologies ; (iv) améliorer l'accessibilité des producteurs au crédit agricole (recherche de partenariat avec une agence de microfinance) ; (v) améliorer la qualité de la fibre (sensibilisation au respect des itinéraires techniques, amélioration de la qualité de l'égrenage ; (vi) la diversification des productions agricoles par l'introduction du maïs dans l'assolement et le renforcement de l'utilisation des légumineuses (niébé) dans le système de rotation ; (vii) contribuer à relever le taux de scolarisation primaires des enfants et à réduire le taux d'analphabétisme des producteurs.
- Pour que le label (CMIA) puisse être appliqué, le coton doit répondre à des normes de production aux plans : économiques, environnemental et social. Par ailleurs, des dispositions sont prises pour assurer une certaine traçabilité de ce coton, depuis le champ, jusqu'à l'exportation. Au moment de la présentation, le projet était en discussion avec un groupe commercial allemand, en vue de la vente du coton fibre qui va être produit au cours de la campagne 2007/08.

¹⁴ Partenaires : CIRAD, TBS, TCB (Tanzanie), West Africa Certifex (Mali), Sofitex (Burkina Faso)

¹⁵ 300 000€ apportés par DEG et 600 000€ apportés par Faso Coton

2.7.4 Coton équitable : opportunités et contraintes

- Pour rappel, la définition du commerce équitable est : un système international mis en place pour permettre le développement durable et l'autonomisation de producteurs et travailleurs défavorisés dans les pays en développement, à travers la certification commerce équitable.
- Fairtrade Labelling Organisations international (FLO) a été fondé en 1997. C'est une association de 20 initiatives nationales de certification qui font la promotion et commercialisent le label dans leur pays.
- La certification du coton doit permettre : (i) un prix juste pour le producteur ; (ii) des producteurs mieux organisés ; (iii) une prime de développement pour la coopérative ; (iv) un coton qui respecte l'environnement. Notons que seule la production du coton graine est certifiée et non le produit textile fini.
- Les principaux objectifs du commerce équitable sont de: (i) garantir un meilleur revenu aux producteurs de coton au Sud, grâce à un prix minimum garanti et à une prime de développement ; (ii) sensibiliser les consommateurs à la production mondiale du coton ; (iii) maintenir et étendre les pratiques agricoles durables, avec la participation des organisations de paysans.
- Le prix du coton équitable payé au producteur repose sur un prix minimum, calculé sur la base de coûts de production et fixé actuellement à 0,36€/kg et sur une prime de développement¹⁶ fixée à 0,05€, soit un total payé de **0,41 FCFA/kg** de coton graine équitable produit. Notons qu'en 2007/08, le prix de début de campagne annoncé au producteur pour le coton conventionnel est de 145 FCFA, soit **0,22 €/kg** de coton graine
- Présent au Mali, Burkina Faso, Cameroun et Sénégal, ces quatre pays ont fourni, en 2006, 5000 tonnes de fibre de coton équitable. Cette quantité a été produite par 11 organisations de producteurs africaines. On s'attend à un quasi doublement de la production en 2007. La demande prévue en 2010 se situe au niveau de 30 000 tonnes de coton fibre.
- La croissance du marché du coton équitable est importante spécialement en Europe (France, Royaume-Unis, Belgique, Luxembourg ; Autriche, mais également dans des pays tels que le Japon ou le Canada. Par exemple, concernant Max Havelaar France on observe :
 - 1540 tonnes de fibres de coton certifié CE vendu en France pour la récolte 2005/2006 (dont 1300 T venant d'Afrique)
 - 40 sociétés détentrices de marques enregistrées comme détenteurs de licence pour le marché français.
 - Plus de 2 millions de pièces vendues sur le marché français, (chiffre d'affaires env. 16 Mio €) 75% des produits vendus en supermarché.
- Parmi les principaux défis à relever pour le commerce équitable, on peut citer : (i) la maximisation des ventes ; (ii) le positionnement des producteurs de coton équitable africain, par rapport aux producteurs indiens et le choix du type de chaînes de production (segmentées ou intégrées; (iii) le positionnement du coton équitable par rapport au coton biologique et conventionnel ; (iv) les conséquences de la multiplication de labels « commerce équitable » ; (v) un important défi est également posé par l'évolution vers une certification du textile. Cette évolution demandera une réponse à quelques questions importantes telles que : comment surmonter les limites des systèmes d'audit?; comment répartir les bénéfices du coton équitable sur toute la chaîne d'approvisionnement?; est-ce que cela affectera les prix de vente au consommateur?; combien coûterait la certification et la supervision de toute la chaîne? comment appliquer le modèle du Commerce Equitable à la chaîne textile?

¹⁶ Destinée à réaliser des investissements sociaux (écoles, magasins de stockage,...) dans le village

- En termes de perspectives, on peut estimer (i) qu'il n'y aura pas de nouveau standard textile pour les 2 – 3 prochaines années ; (ii) qu'il y aura une concentration des ressources sur l'amélioration des conditions de vie des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement du coton / textile.

2.7.5 Expérience de coton biologique en Afrique de l'Ouest

- La Production biologique ne consiste pas seulement à produire sans pesticides et engrais chimique. Elle vise plutôt à produire un système agro-éco qui peut se stabiliser lui-même (rotation de produits, variétés adaptées, compost et fumiers des bovins, termites du sol, agents biologiques comme le Neem. La production biologique est également associée à une certification, en accord avec UE 2092 /91.
- Le programme Helvetas « coton bio et équitable », en Afrique de l'Ouest, a démarré en 2002 au Mali et en 2004 au Burkina Faso et au Sénégal. En 2006, pour l'ensemble de ces pays, environ 1400 tonnes de coton graine certifiées « bio » et « équitable » ont été produites par environ 5000 producteurs, sur une superficie totale proche de 2 600 ha.
- Le prix du coton certifié bio payé au producteur repose sur un prix garanti, qui est actuellement de 0,36€/kg de coton graine (le même que pour le prix minimum garanti du coton équitable) et 0,05€/kg de prime biologique (la même que la prime de développement fixée à 0,05€), soit un total payé de **0,41 FCFA/kg** de coton graine bio produit. Vu que la production de fibre de coton bio en l'Afrique de l'Ouest est rapidement passée à la certification « équitable », la prime de développement de 0,05€ est également perçue. Rappelons qu'en 2007/08, le prix de début de campagne annoncé au producteur pour le coton conventionnel est de 145 FCFA, soit **0,22 €/kg** de coton graine.
- Les principaux avantages non-monétaires évoqués de la production biologique de coton ont trait à : (i) la santé: pas de travail avec des produits chimiques toxiques ; (ii) la fertilité des sols ; (iii) l'accès à des programmes d'éducation (technologie de production, alphabétisation, travail d'enfants ; (iv) la minimisation des risques par rotation de cultures ; (v) l'accès aux microcrédits et aux équipements ; (vi) les échanges d'expériences entre les groupes de paysans ; (vii) l'accessibilité aux femmes.
- Les principaux avantages monétaires évoqués de la production biologique de coton ont trait à : (i) un prix minimum équitable ; (ii) une prime biologique ; (iii) une prime équitable ; (iv) un potentiel d'augmentation des récoltes et de réduction du coût des intrants ; (v) d'autres produits bio de la rotation peuvent être vendus à un prix supérieur au marché (karité, sésame, etc.) ; (vi) certificats d'émission (à voir pour le futur).
- Même si on se trouve sur un créneau de production de niche, le marché du coton bio est en plein développement. Ainsi, les ventes mondiales de fibres organiques, en 2002, n'étaient que de quelques milliers de tonnes alors qu'elles devraient atteindre 100 000 tonnes en 2008.
- Les facteurs favorables à la mise en place du coton bio peuvent se résumer comme suit : (i) demande forte pour le coton bio et équitable ; (ii) logique de partenariats à long terme avec des grandes entreprises ; (iii) crise du coton conventionnel à cause des prix bas ; (iv) augmentation sensible des coûts des intrants agrochimiques, en particulier des engrais ; (v) bénéfices pour l'environnement et le climat ; (vi) synergies entre les pays de l'Afrique de l'Ouest (approche sous-régionale) ; (vii) synergies entre le coton bio et le commerce équitable.
- Les défis majeurs que doit encore relever le coton bio résident dans : (i) l'amélioration du faible niveau actuel des rendements moyens et la réduction de la variation des rendements qui est encore forte d'un producteur à l'autre – il faut améliorer les pratiques / techniques biologiques (savoir-faire) ; (ii) la résolution des contraintes de la production biologique (matière organique, bétail, équipement) ; (iii) le développement d'outils de vulgarisation adaptés ; (iv) la

systématisation la gestion de l'encadrement et du contrôle interne ; (v) le suivi et l'évaluation des impacts, aux plan économique, écologique, social ; (vi) Une canalisation, de façon cohérente, de la multitude des initiatives coton.

2.7.6 Le projet de coton biologique à Meatua (Tanzanie)

- BioRe® Tanzania est localisé au nord-est de la Tanzanie près de la région de Shinyanga. De 1994 à 1999 un atelier textile privé a lancé un projet de production de coton bio, cultivé dans un village du département de Meatu. Remei AG, une compagnie textile suisse a soutenu l'initiative de l'atelier textile privé en achetant du coton bio récolté. En 2000, Remei AG transforma le projet en la « Company bioRe® Tanzania Ltd ». De 2000 à 2002, le projet fut en partie financé par la GTZ dans le cadre d'un partenariat public-privé.
- De 2000 à 2007, le nombre de producteurs de coton bio est passé de 320, sur 2 villages, pour une production d'environ 600 tonnes de coton graine, à 1700 producteurs répartis sur 11 villages et qui devraient produire près de 4 000 tonnes. Chaque mois, une équipe de vulgarisateurs de BioRe® Tanzania visite les agriculteurs et leurs champs.

2.7.7 Approche du programme « rendement / Coton Made in Africa (CmiA) » pour l'amélioration des rendements des petits producteurs de coton en Zambie

- En Zambie, la production de coton est essentiellement faite par des petits producteurs. De 2001 à 2005/06 la production de coton graine a été multipliée par 2,5, passant d'environ 70 000 tonnes de coton graine à 200 000 tonnes. Cette augmentation de production est davantage due à une augmentation des superficies plutôt qu'à une augmentation des rendements. A l'instar d'autres pays africains producteurs de coton, la période qui a suivi la libéralisation a été marquée par de faibles rendements à l'hectare, rarement supérieurs à 600 kg de coton graine. Il s'agit d'un élément important expliquant la faible compétitivité du coton africain.
- Le programme de partenariat public-privé (association entre la banque allemande DEG et la société Dunavant), a pour but de créer de la valeur ajoutée au niveau de la production à travers l'augmentation du rendement. Complémentairement, le volet CmiA organise et forme les petits producteurs pour améliorer leur production. Le programme inclut : 2800 producteurs modèles répartis sur 280 sites de coordination. Les premiers résultats du programme montrent une augmentation des revenus de près de 200% chez les producteurs CmiA, avec une forte augmentation du rendement à l'hectare par rapport aux producteurs ordinaires

2.8 Gestion du risque et finance

2.8.1 Présentation générale de la gestion du risque prix

- Les objectifs du groupe de gestion du risque des matières premières agricoles sont de : (i) tester des dispositifs basés sur le marché, permettant la gestion du risque prix ; (ii) une diminution de l'écart entre les marchés des pays en développement et les marchés financiers ; (iii) une meilleure aptitude des clients à analyser leurs risques, et à adapter leurs pratiques commerciales.
- Les leçons apprises peuvent se résumer comme suit : (i) débiter avec une évaluation de ses propres risques ; (ii) les solutions de gestion du risque sont nombreuses et diverses ; (iii) il y a un besoin général de plus de formation (iv) Les banques locales ont un rôle important à jouer, notamment dans le risque crédit ?

2.8.2 La gestion du risque prix en Tanzanie : expérience de la CRDB banque.

- La CRDB Bank est la plus grande banque tanzanienne en termes d'actifs, de dépôts (plus de 660 millions USD) et de portefeuille de prêts (plus de 350 millions USD). Elle est présente dans toutes les régions du pays et possède le plus important portefeuille de prêts dans les filières coton, café et anacarde qui représente environ 35% des prêts totaux.
- Les principales difficultés rencontrées par CRDB pour financer le secteur agricole sont : (i) les infrastructures insuffisantes ; (ii) le manque de connaissances ; (iii) la **volatilité des prix** ; (iv) un faible accès aux marchés ; (v) les **risques climatiques** (sécheresses, inondations).
- Les conséquences du risque prix sur les clients de la CRDB et le secteur des matières premières agricoles sont : (i) suite à la volatilité des prix, les acheteurs doivent abaisser leurs prix d'achat pour se protéger contre les risques (ii) difficultés pour les producteurs d'acheter des intrants, payer l'école, les dépenses de médicaments et de nourriture... ; (iii) défaut de certains prêts bancaires.
- Les intérêts de la CRDB dans la gestion du risque résident dans : (i) la protection des clients et donc, également, des portefeuilles de prêt ; (ii) l'augmentation de l'offre de services financiers aux clients faisant partie de son corps business ; (iii) contribution à la croissance ; (iv) contribution à l'amélioration du niveau de vie des producteurs ; (v) appui au gouvernement dans ses efforts de lutte contre la pauvreté. La majorité des clients emprunteurs sont des unions de coopératives, des sociétés privées qui prennent du risque en : vendant avant d'acheter ou achetant avant de vendre.
- En matière de gestion du risque les principales leçons apprises sont : (i) les besoins élevés d'améliorer les capacités/formation en vue de donner aux clients la connaissance des risques ; (ii) des risques de pertes qui rendent les gestionnaires hésitant à s'engager dans la gestion du risque ; (iii) beaucoup de clients sont à l'aise dans la prise de risques ; la collecte de données reste très problématique

2.8.3 La gestion articulée du risque prix coton, Afrique de l'Ouest : fonds de lissage du Burkina Faso.

- L'importance économique et sociale majeure du coton dans les pays sahéliers et en zone FCFA est soulignée : (i) création de richesses : de 5 à 8 % du PIB ; (ii) source de revenus de 15 millions de ruraux ; (iii) ralentissement de l'exode et des migrations des populations rurales ; (iv) le coton génère plus de 60% des recettes d'exportation au Burkina et au Bénin, plus de 20% au Togo et au Mali
- En ce qui concerne les filières de la zone FCFA, on constate (i) une forte fragilité liée à la dépendance du marché mondial et de ses aléas ; (ii) elles sont fortement sujettes aux menaces de facteurs exogènes (subventions, volatilité des cours ; taux de change,...).
- Les perspectives des filières de la zone FCFA semblent relativement favorables à moyen terme pour les producteurs africains peu mécanisés et faibles utilisateurs d'eau et de pétrole. En termes de perspectives on distingue également : (i) la fermeté durable attendue du coût des facteurs de production (énergie, eau, intrants) ; (ii) une concurrence croissante pour l'accès au foncier des productions alimentaires, énergétiques etc..(iii) une réduction prévisible des subventions agricoles
- Le coton demeure un moteur de performance, un élément de diversification un facteur de sécurité alimentaire Les filières coton de la zone FCFA demeurent stratégiques pour l'Afrique soudano-sahélienne. Les filières restent viables économiquement et financièrement au cours prévisible à moyen terme de 60/65 cts/lb. Des gains de productivité importants sont attendus

A grande échelle, aucune culture alternative n'a le même impact socio-économique. La compétitivité des filières africaines va s'améliorer pour autant qu'elles surmontent la période actuelle de crise.

- Pour rappel, la prise en compte de la gestion du risque prix fait partie de la thématique du Plan d'action UE-Afrique sur le coton (thématique 5 « gestion du risque et finance ». Au Burkina Faso, suivant l'application de l'accord interprofessionnel de 2006, les conditions de la campagne 2007/08 se traduisent par un prix plancher coton graine de 145 FCFA et un prix de cession des intrants de + 20%, ce qui aurait pour conséquences une diminution des recettes des producteurs d'environ 45%.
- Le concept de la gestion du risque prix repose sur un système de gestion basé sur une segmentation du risque et une différenciation des modes de gestion. On distingue :
 - (i) une tranche A : « **risque maîtrisable** » par l'Interprofession ; instruments de lissage (fonds nationaux et facilité régionale) ; politique commerciale raisonnée des Sociétés Cotonnières (ventes en position éloignée et couverture à terme) ?
 - (ii) une Tranche B : « **risque assurable** » ; acquisition d'instruments de marché (produits dérivés) par les Sociétés Cotonnières
 - (iii) Tranche C : « **risque de défaillance de marché** » ; traitement des chocs et crises « exceptionnels » par un filet de sécurité.
- Le fonctionnement du **fonds de lissage** repose sur des références externes univoques accessibles et donc incontestables. Ainsi, avant le début de la campagne agricole : (i) calcul d'un **prix de tendance estimatif de la fibre**, explicitement lié à l'évolution du cours international ; (ii) fixation du **prix d'achat initial du coton graine aux producteurs** à partir du prix de tendance, selon une répartition entre les sociétés cotonnières et les producteurs arrêtée en Interprofession.
- Le fonds de lissage constitue un outil contractuel des seuls acteurs. Il revêt un caractère automatique de fonctionnement (tirage, abondement). Le mandat de sa gestion est confié à une banque mandataire recrutée sur appel d'offres
- Le but recherché est un meilleur pilotage de la filière par : (i) l'annonce précoce du prix d'achat producteur qui sécurise les producteurs, facilite leur prise de décision et les incite à l'intensification ; (ii) la prise en compte du marché dans la fixation du prix initial qui permet de ne pas mettre en péril l'équilibre des sociétés cotonnières et de la filière ; (iii) la clé de répartition du prix FOB de la fibre entre les acteurs qui est une incitation à la recherche de gains de productivité pour les producteurs comme pour les sociétés cotonnières
- Notons que le fonds de lissage n'est pas un soutien de prix. Il n'y a pas de transfert public financier vers les filières cotonnières (hors situation de catastrophe). La réflexion en cours a conduit les acteurs à une meilleure prise en compte du risque lié à une augmentation non maîtrisée des volumes de production. Les acteurs se sont engagés dans un programme de diversification (tournesol, biocarburants...)
- La **facilité régionale** constitue un outil complémentaire du fonds de lissage. Un intérêt de principe a été manifesté par des acteurs des filières. Un mandat d'exécution possible de la BOAD est envisagé. Un projet de règlement d'éligibilité des fonds nationaux met l'accent sur la bonne gouvernance des filières et favorise l'harmonisation régionale de la gestion des filières coton. Il faut remarquer que la facilité n'est pas un outil de mutualisation. Par ailleurs, le positionnement institutionnel doit permettre d'éviter toutes les pressions ou interférences politiques susceptibles de fausser les décisions
- Les **instruments de marché** rencontrent un intérêt de principe des sociétés cotonnières. Un accord est donné pour participer au financement d'une opération pilote. Les préoccupations principales ont trait au risque de change mais aussi au risque de cours. Il est nécessaire de lever les facteurs de blocage et d'être en conformité avec la réglementation BCEAO

- Concernant la **gestion des situations de chocs exogènes ou de « catastrophe »**, il y a un intérêt marqué des acteurs des filières pour participer à la réflexion, lancer des études et investigations complémentaires, notamment pour estimer le seuil de découragement des producteurs et le seuil de catastrophe. Notons l'automatisme impossible de l'intervention publique. Dans ce mécanisme, il est prévu le principe d'une clause de rendez-vous précoce entre les acteurs et l'Etat dès connaissance d'un prix de tendance alarmant
- La mise en place d'un dispositif de gestion du risque est un programme d'actions multi-bailleurs pour lequel il est d'abord prévu une phase pilote de 3 ans (Burkina Faso, Sénégal).
- Le montage institutionnel proposé est le suivant : (i) UEMOA : suivi et mise en cohérence régionale ; (ii) INTERPROFESSIONS : fonds lissage national ; (iii) BOAD : facilité régionale ; (iv) CRMG : volet information/formation instruments de marché ; (v) Sociétés cotonnières : opération pilote instruments de marché ; (vi) UEMOA Etats Interprofessions volet catastrophe
- Les préalables à la mise en œuvre effective des fonds de lissage nationaux sont : (i) la création d'une structure juridique spécifique entre producteurs et sociétés cotonnières ; (ii) l'adoption d'un règlement du fonds de lissage ; (iii) le recrutement de la banque mandataire.

III/ Conclusions et perspectives

Des présentations et débats auxquels elles ont donné lieu, on peut dégager en guise de conclusions et perspectives, les réflexions suivantes :

D'un point de vue général :

- Le séminaire d'Arusha a constitué une exceptionnelle opportunité d'échanges d'expériences et de découvertes. A ce titre, il est remarquable de constater que le séminaire a été l'occasion, pour des filières cotonnières de l'Afrique de l'Est de se rencontrer pour la première fois entre elles, de même qu'avec des représentants des filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest. Ces filières d'Afrique de l'Est ont également manifesté leur besoin de pouvoir continuer d'échanger leurs expériences avec celles de l'Ouest et d'autres zones d'Afrique.
- La meilleure compréhension que tous les participants ont acquise de l'organisation des filières cotonnières tanzanienne, kényane et mozambicaine, et de leur évolution, constituera certainement un élément de nature à favoriser des partages d'expériences ultérieures et la recherche de complémentarités, voire de synergies entre les filières cotonnières africaines.
- Les réformes profondes qu'ont connues de nombreuses filières cotonnières africaines à travers leur libéralisation et privatisation ont partout laissé des marques profondes et souvent un goût amer. Les nouveaux systèmes qui ont été mis en place ont tous leurs qualités et leurs défauts et on ne peut certainement pas affirmer qu'un système soit meilleur qu'un autre. Par ailleurs, la comparaison des impacts de réformes entre pays doit être prise avec grande prudence, notamment parce que nous n'avons pas, selon le pays considéré, le même recul temporel par rapport aux réformes, dont certaines datent de 15 à 20 ans (ex. certaines filières Est africaines) alors que d'autres ont moins de 5 ans, voire encore en préparation (ex. filière coton malienne).
- De plus, les expériences partagées sur les réformes des filières cotonnières africaines nous conduisent également à dresser un constat sans complaisance : sans pour autant remettre en cause les réformes liées à la libéralisation et à la privatisation, celles-ci ont trop souvent été décidées à la hâte, appliquées dans la précipitation et, en l'absence de mesures d'accompagnement nécessaires pour réguler et/ou contrôler un secteur privé mal préparé et parfois balbutiant ou opportuniste. Ainsi, peu de filières cotonnières ont pu échapper à une situation de désorganisation et de crise financière et économique confinante parfois au chaos. Le contexte international, marqué par des cours déprimés de la fibre de coton et, pour les filières cotonnières de la zone CFA, une forte dépréciation du dollar US par rapport à l'Euro, n'ont pas contribué à arranger les choses.
- Dans ce contexte, on peut cependant identifier des aspects positifs. A ce titre, il faut surtout remarquer l'émergence, au niveau national et, de plus en plus, au niveau régional : (i) d'associations de producteurs s'inscrivant dans une démarche professionnalisante ; (ii) d'autres associations au niveau d'opérateurs de la filière (ex. fédération d'égreneurs ; (iii) d'interprofessions cotonnières, même si la plupart sont encore jeunes. De plus, il mérite d'être souligné que : (i) un nombre important de pays cotonniers africains ont pris conscience de la nécessité de définir une stratégie de développement à court, moyen et long terme de leur filière (ii) de mettre en cohérence ces stratégies nationales avec une stratégie régionale.
- En termes de perspectives, les filières cotonnières de l'Afrique subsaharienne pourraient encore contribuer à augmenter les revenus des producteurs. Mais, pour ce faire elles auront à relever plusieurs défis majeurs : (i) augmenter la valeur de la fibre en améliorant la qualité, le marketing, en diversifiant les modes de production du coton et en valorisant les coproduits; (ii) réduire les écarts de performances et de compétitivité, depuis le niveau de la ferme jusqu'à l'égrenage ; (iii) améliorer la viabilité des filières coton à travers le développement

institutionnel et le renforcement des capacités des parties prenantes, aussi bien du point de vue des structures de gouvernance que des systèmes de gestion, y compris la gestion du risque. Ces objectifs sont très importants, malgré les facteurs exogènes défavorables que sont : (i) l'évolution négative du dollar US (pays de la zone FCFA) et (ii) les faibles progrès enregistrés en ce qui concerne la demande de suppression des distorsions au niveau de l'OMC.

Du point de vue du COS-coton :

- L'appel lancé par le représentant des Producteurs au COS-coton pour développer une large concertation et collaboration entre producteurs et acteurs des filières cotonnières africaines a reçu un écho très favorable. Il s'agit là d'une opportunité à saisir, à l'heure de la mise en œuvre du Partenariat UE-Afrique sur le coton et du Programme intra - ACP sur les produits de base agricoles avec lequel il s'articule. Une telle démarche est d'autant plus nécessaire, dans la mesure où le coton est au cœur des négociations de Doha qui se déroulent à Genève. Ces négociations ne pourront pas être conclues sans que le dossier coton soit traité de manière satisfaisante.
- Le séminaire d'Arusha survient à un moment clé, où le COS-coton vient de se donner les moyens de ses ambitions pour relancer ses activités de coordination, d'animation et d'aide à la mise en œuvre du Partenariat UE-Afrique sur le coton. Il a été l'occasion pour le COS de rappeler sa mission et d'insister sur le fait que le Partenariat UE-Afrique sur le coton, de même que les appuis au coton qui seront apportés dans le cadre du programme intra-ACP sur les produits de base agricoles concernent tous les pays africains producteurs de coton. Le COS-coton a pu également définir ses perspectives prochaines, en termes :
 - de facilitateur et accompagnateur des initiatives intra régionales et inter régionales entre les filières cotonnières africaines. Au cours de ces dernières années, un mouvement dans ce sens s'est nettement manifesté par la constitution d'organisations d'acteurs telles que l'ACTIF, l'APROCA, le ROPPA et l'ACA. De telles initiatives sont indispensables, à l'heure où les défis du coton africain sont multiples et complexes. Il reste un important travail de structuration et d'intégration à réaliser au niveau des filières cotonnières africaines et entre celles-ci ;
 - d'appui aux initiatives en cours et d'examen attentif de toute demande d'appui qui serait formulée dans le cadre des thématiques du plan d'action, notamment pour l'élaboration des stratégies nationales et/ou régionales, la gestion des risques, l'amélioration de la qualité, l'intégration de la chaîne et l'accès aux marchés ;
 - en particulier, le COS-coton étudiera, avec les différentes parties prenantes nationales, les moyens d'appuyer les pays de l'Afrique de l'Est pour des échanges entre les filières et avec les réseaux d'autres zones d'intégration régionale, telle que l'Afrique de l'Ouest ;
 - de la participation, au cours du premier semestre 2008, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme intra-ACP pour les produits de base agricoles, à une large concertation régionale pour identifier les principaux problèmes et besoins d'appui au niveau des produits de base agricoles et du coton, en particulier. Cette concertation se fera à l'occasion de la tenue de plusieurs ateliers régionaux.
 - de l'organisation par le COS-coton d'un séminaire sur le coton génétiquement modifié. Ce séminaire devrait se tenir dans le courant du premier trimestre 2008.